

ARRETE N°03-2026

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME VIRGINIE SCOLAN, DIRECTRICE DU CENTRE
D'ETUDES ET DE RECHERCHE SUR LA DIPLOMATIE, L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET LE POLITIQUE
(CERDAP²)

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le code de l'éducation, notamment son article D741-9,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu l'arrêté n° ESR52433893A du 19 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Simon PERSICO aux fonctions de Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,
Vu l'arrêté du 23 novembre 2018 portant modification du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1^{er} du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble adopté par délibération du 12 mars 2024,

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame VIRGINIE SCOLAN, Directrice du laboratoire CERDAP², à effet de signer, au nom du Directeur de l'IEP de Grenoble, les actes de fonctionnement relatifs au Laboratoire « CERDAP² », énumérés ci-après :

-Tous les actes relatifs aux opérations de dépenses de l'unité budgétaire attribuée au laboratoire CERDAP², identifiée dans la structure budgétaire de l'IEP dans la limite de 5 000 € HT

-Les autorisations d'utilisation de véhicules personnels pour les besoins du service conformément à la réglementation concernant les agents de l'Etat affectés dans la structure de recherche ainsi que les enseignants affectés dans une autre université dont la prise en charge des frais de déplacement est assurée par la structure de recherche ;

-Les conventions des stagiaires du laboratoire ;

-Les actes et documents financiers nécessaire à l'exécution du budget de la structure de recherche identifiée dans la structure budgétaire de l'IEP ;

-Tous les ordres de mission relatifs aux opérations de dépenses de l'unité budgétaire attribuée au laboratoire CERDAP², identifiée dans la structure budgétaire de l'IEP.

Article 2 : A compter de la notification du présent arrêté et pour la durée exclusive de la présente délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie SCOLAN, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Julie BERNARD, Directrice adjointe du CERDAP², à effet de signer au nom du Directeur de l'IEP de Grenoble, les actes listés à l'article 1^{er}.

Article 3 : A compter de la notification du présent arrêté et pour la durée exclusive de la présente délégation, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie SCOLAN et de Madame Marie-Julie BERNARD, délégation de signature est donnée à Madame Bénédicte FISCHER, Directrice adjointe, à effet de signer au nom du Directeur de l'IEP de Grenoble les actes listés à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de l'accomplissement des formalités nécessaires à son caractère exécutoire et ce jusqu'à révocation expressément notifiée au délégataire et au plus tard, à la fin des missions du délégant ou du délégataire.

Article 5 : La présente décision est publiée par voie d'affichage et notifiée aux intéressés.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 9 janvier 2026,

Le délégant,
Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques,



Simon PERSICO

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Vu et pris connaissance le :

La délégataire,

Virginie SCOLAN

Directrice du laboratoire CERDAP²

Vu et pris connaissance le :

La subdélégataire,

Marie-Julie BERNARD

Directrice adjointe

Vu et pris connaissance le :

La subdélégataire,

Madame Bénédicte FISCHER,

Directrice adjointe,